

Il y a cent ans, un « Dreyfus ouvrier »

En novembre 1910, le syndicaliste havrais Jules Durand était condamné à mort à la suite d'une machination patronale doublée d'une erreur judiciaire. Aujourd'hui oubliée, cette affaire suscita de vifs débats au sein d'une gauche française alors tiraillée entre les « renégats » du gouvernement et les tenants de la guerre sociale.

par **Thomas Deltombe**, octobre 2010

Aperçu

Neuf septembre 1910. Sur les quais brumeux du port du Havre, un homme est tué par une bande en colère. Banale bagarre d'ivrognes. Mais l'affaire prend une autre tournure lorsqu'on apprend que la victime, le charbonnier Louis Dongé, est un « jaune », un briseur de grève. Ce qu'on appelle, à l'époque, un « renard ». Jules Durand, secrétaire du syndicat des charbonniers du Havre, est arrêté. Et la grève qu'il menait depuis trois semaines s'interrompt brusquement...

Ainsi débute l'affaire Durand, qualifiée à l'époque d'« affaire Dreyfus ouvrière ». Car Jules Durand, comme Alfred Dreyfus quelques années plus tôt, va être victime d'une erreur judiciaire alimentée par les phobies du moment. Dans le contexte des rivalités franco-allemandes, les nationalistes avaient fait de Dreyfus, juif d'origine alsacienne, le coupable idéal. Dans le climat de guerre sociale qui agite la France une décennie plus tard, c'est sur Durand, prolétaire, syndicaliste et anarchiste, que s'acharne le destin.

Le destin, et la Compagnie générale transatlantique. Symbole de la bourgeoisie de la Belle Epoque, qui rêve de croisières intercontinentales dans des salons à dorures, et fleuron du capitalisme hexagonal, la « Transat », toute-puissante sur le port du Havre, est au cœur de l'affaire. C'est pour protester contre sa politique de mécanisation de la manutention que les charbonniers se sont dotés d'un syndicat, en juillet 1910, et mis en grève à la mi-août. C'est pour elle que travaillent les rares non-grévistes qui, comme l'infortuné Dongé, se sont laissés séduire par de coquettes primes. C'est elle, surtout, qui transforme l'incident du 9 septembre en « crime syndical ».

A peine la mort de Dongé connue, les responsables locaux de la Transat poussent une poignée de jaunes devant le magistrat chargé de l'enquête. Terrorisés par la mort de leur collègue, ces derniers s'exécutent. Ils inventent de toutes pièces une invraisemblable histoire. La mort de Dongé, affirment-ils, a été votée à main levée, au vu et au su de tous, en assemblée syndicale. Les chefs syndicaux (...)

Taille de l'article complet : 2 095 mots.